



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juin 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 1305 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 21 juin 2000, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 21 juin 2001. Il rend compte des progrès réalisés par la Mission depuis mon rapport du 30 novembre 2000 (S/2000/1137) et passe en revue les activités menées conjointement par la MINUBH et d'autres organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

2. La MINUBH est toujours dirigée par mon Représentant spécial et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, Jacques Paul Klein. Le Groupe international de police (GIP) est dirigé par le commissaire Vincent Coeurderoy. Les pays qui fournissent du personnel de police ayant des difficultés à répondre aux besoins de toutes les missions de maintien de la paix, l'effectif du Groupe reste inférieur à l'effectif autorisé, soit 2 057 personnes. Le Groupe en compte actuellement 1 798 (voir annexe).

II. Activités de la Mission

3. La Mission a élaboré un plan d'application de son mandat (voir S/2000/529, par. 34 et S/PV.4154 et Corr.1, p. 7) qui est le cadre stratégique général dans lequel elle vise à mener à bien les tâches essentielles qui lui ont été confiées d'ici au 31 décembre 2002. Ce plan se compose de six programmes principaux correspondant aux sous-titres du présent chapitre, qui comprennent 57 projets et sous-projets. En janvier 2001,

chaque composante et bureau extérieur de la MINUBH a commencé à élaborer un plan de six mois assorti d'un calendrier et de critères précis de mise en oeuvre. Grâce à ce processus, la Mission s'est donné une vision plus claire de son objectif commun et un nouveau dynamisme ainsi qu'un mécanisme efficace de gestion de ses ressources. À mesure que les projets sont menés à bien, la MINUBH met ses ressources au service d'autres projets en cours ou nouveaux. Pour s'acquitter de son mandat général, elle devra disposer d'un effectif de 1 850 personnes jusqu'en juillet 2002, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a recommandé à l'Assemblée générale (voir A/55/874/Add.5).

Réforme de la police

4. Le programme principal concernant la réforme de la police vise à garantir que tout le personnel de maintien de l'ordre obéit aux normes internationales d'intégrité personnelle et de compétence professionnelle. Les divers projets sont conçus de manière à éliminer les policiers responsables de crimes de guerre ou de délits économiques, ou qui occupent des logements illégalement, et à donner à chaque policier une formation suffisante, y compris dans le domaine des droits de l'homme.

5. L'enregistrement de tout le personnel de police (y compris les gardiens de prison employés par les Ministères de la justice, les policiers des tribunaux, le personnel de la police des frontières et celui des antennes locales d'Interpol) a été achevé en mai 2001. Sur les 24 007 personnes inscrites au Registre du personnel de police de la Mission, plus de 9 300 ont été autorisées

provisoirement à exercer des pouvoirs de police et ont reçu des cartes d'identité de la MINUBH. Quelque 1 600 personnes se sont vu refuser cette autorisation provisoire, dans la plupart des cas parce qu'elles exerçaient des fonctions d'ordre administratif, mais aussi parce qu'elles ne possédaient pas les qualifications nécessaires ou avaient un casier judiciaire. Dix-neuf policiers se sont vu retirer leur autorisation pour faute professionnelle ou violation des droits de l'homme. Les personnes restantes font encore l'objet de vérifications. Pendant la phase finale de ce programme, avec le concours d'autres organisations, la MINUBH vérifiera minutieusement les antécédents du personnel de haut niveau et de niveau intermédiaire ainsi que ceux des policiers qui, après les premières vérifications, semblent devoir faire l'objet d'une enquête supplémentaire. Le programme sera achevé à la fin 2002, date à laquelle le passé de tous les policiers aura été dûment vérifié avant que la MINUBH ne donne son agrément définitif.

6. On estime que 40 % de tous les policiers sont des personnes déplacées qui occupent un logement ne leur appartenant pas. Le problème du logement est l'un de ceux qui doivent être résolus, conformément au plan d'application de la loi sur les biens fonciers, avant que la MINUBH n'agrée définitivement les policiers. Au cours de l'année passée, 1 129 policiers ont régularisé leur statut en matière de logement. Trois policiers se sont vu retirer leur autorisation pour avoir refusé de libérer des logements occupés illégalement, et neuf commissariats de police installés dans des locaux illégalement ont été transférés ailleurs. Il est toutefois particulièrement difficile de trouver une solution globale étant donné que, faute d'un traitement convenable et versé régulièrement, les policiers ont beaucoup de mal à louer un logement. La MINUBH a à maintes reprises demandé au Bureau du Haut Représentant de prendre des dispositions afin que les policiers soient suffisamment payés pour pouvoir se loger et elle a insisté pour que d'autres logements appartenant aux municipalités leur soient alloués en priorité. En attendant, le personnel de la MINUBH aide les policiers, au cas par cas, à recouvrer leurs propres biens, à faire le nécessaire pour obtenir une aide à la reconstruction ou à trouver d'autres logements légaux.

7. Les programmes de formation organisés par la MINUBH touchent à leur fin. Quatre des cinq cours obligatoires (dignité humaine, formation à la transition, sensibilisation aux trafics illicites et notions de gestion)

s'achèveront d'ici à juillet 2001. Le cours sur la police de proximité a été mené à bien sur 60 % du territoire de la Fédération et 88 % de celui de la Republika Srpska. La formation spécialisée de 3 023 policiers locaux dans des domaines tels que la surveillance, la transmission des renseignements, l'investigation criminologique, la prostitution et les délits connexes, la criminalistique, la contrebande de véhicules, les délits économiques, la gestion et la sensibilisation aux drogues est terminée. La formation dans le domaine des matières dangereuses se poursuit. Les services antiterroristes de la Fédération et de la Republika Srpska ont reçu une formation complète et les 22 unités d'appui achèveront leur formation d'ici à juin 2001. Il reste à mener à bien la formation des unités d'appui tactique en Republika Srpska et dans le district de Brcko. La formation et les exercices visant à améliorer la coopération entre les forces de police des entités se poursuivent.

8. La MINUBH a renforcé sa capacité de contrôler et, si nécessaire, de sanctionner le comportement professionnel des membres de la police locale. En février 2001, elle a publié de nouvelles règles prévoyant deux mécanismes : a) les légers dysfonctionnements, auxquels il peut être remédié au moyen d'une formation ou d'autres mesures d'appui, sont consignés dans des « rapports d'évaluation du comportement professionnel » ; b) les fautes professionnelles graves ou les violations de la loi sont consignées dans les « rapports de non-observation de la légalité » et les responsables de la police sont tenus de prendre des mesures disciplinaires internes et de faire intervenir le GIP qui procède à une enquête approfondie sur le policier concerné. Si un même policier a fait l'objet de plus d'un rapport de non-observation, son cas est automatiquement examiné en vue de lui retirer l'autorisation d'exercer ses pouvoirs de police. Tous les rapports de non-observation précédents sont examinés par le chef du GIP qui prend des mesures contre les policiers ayant des antécédents d'obstruction ou de violation.

9. L'application de ces mécanismes, ainsi que la réaction rapide du Bureau du Haut Représentant aux manquements de responsables de la police qui ne relèvent pas de la MINUBH (tels que ministres et personnel administratif), sont des outils essentiels pour améliorer le fonctionnement de la police. En février 2001, le chef de la police de Bratunac et le responsable de la police judiciaire se sont vu retirer leur autorisation et plusieurs policiers ont fait l'objet de rapports de non-observation pour ne pas avoir pris, à plusieurs reprises,

les mesures qui s'imposaient face à des crimes graves commis contre des Bosniaques qui rentraient chez eux. À la suite d'émeutes à Mostar et à Grude, lors d'une perquisition dans la Banque Herzegovacka le 6 avril, six commissaires de police se sont vu retirer leur autorisation pour avoir signé une déclaration refusant l'autorité de la Fédération. Le Haut Représentant a dû aussi remplacer le Ministre de l'intérieur de la Croatie et trois hauts responsables de l'administration. La police n'ayant pas maintenu l'ordre lors de cérémonies de pose de la première pierre de nouvelles mosquées à Trebinje et à Banja Luka au début mai, le chef de la police de Trebinje a été révoqué et le chef de la police judiciaire a fait l'objet d'un rapport de non-observation. À Banja Luka, cinq policiers ont été suspendus, le Gouvernement a accepté la démission du Ministre de l'intérieur et du chef du centre de sécurité publique et, malheureusement, a démis de ses fonctions le Ministre adjoint de l'intérieur sans l'intervention et le dévouement duquel les arrangements en matière de sécurité auraient été encore plus inefficaces. La MINUBH surveille l'enquête menée par la police locale en vue d'intenter des poursuites pénales contre les auteurs des violences, et ce d'autant plus que les charges retenues contre eux devraient être graves, un Bosniaque, victime de la violente manifestation de Banja Luka, étant mort des suites de ses blessures.

10. Dans tous les cas d'émeute, il est évident que des unités d'appui bien formées et bien dirigées sont indispensables. Au cours des huit derniers mois, la MINUBH s'est attachée à créer et former de telles unités, qui doivent aussi disposer de matériel et de véhicules pour être efficaces et présentes partout. De manière plus générale, la Mission utilisera tous les moyens à sa disposition – aide à la préparation de plans de sécurité et contrôle minutieux de leur mise en œuvre, supervision des enquêtes menées après les incidents et mesures contre les policiers qui ne coopèrent pas – pour traiter des cas de délits pour raisons ethniques ou liés à des retours, lesquels devraient aller croissant pendant l'été avec l'augmentation prévue des retours de membres de minorités.

11. La preuve qu'un travail préventif de la police a des effets positifs dans des situations délicates a été faite en avril à l'occasion de l'arbitrage concernant la ligne de démarcation interentités à Dobrinja, dans la banlieue de Sarajevo. À la suite de cet arbitrage, plusieurs immeubles habités par des Serbes de Bosnie, qui depuis la fin de la guerre faisaient partie de la Republi-

ka Srpska, ont été placés sous administration de la Fédération. Grâce aux excellentes mesures de sécurité prises par la MINUBH avec la police cantonale pour la Fédération et le centre de sécurité publique concerné pour la Republika Srpska, et en étroite coopération avec la Force de stabilisation (SFOR), le transfert des responsabilités s'est fait sans heurts en dépit d'une manifestation des Serbes de Bosnie et de déclarations de dirigeants de la Republika Srpska exprimant leur vif mécontentement.

12. Une évaluation objective du fonctionnement de la police au cours des six derniers mois amènerait à conclure que la planification et la coordination en matière de sécurité se sont améliorées, comme en témoigne le cas de Dobrinja. Toutefois, les enquêtes sur les cas de violence liés aux retours sont encore trop souvent molles et insuffisantes, en particulier dans la région orientale de la Republika Srpska, et la capacité opérationnelle et la volonté politique font gravement défaut lorsqu'il s'agit de réagir à des manifestations violentes, telles que les émeutes qui ont eu lieu à Mostar, Banja Luka et Trebinje. L'été risquant fort d'être « chaud » du fait des agissements criminels d'éléments extrémistes opposés à un retour accru de membres des minorités et à la reconstruction de sites religieux historiques, mon Représentant spécial ne cesse d'engager les dirigeants politiques, religieux et communautaires et les responsables de la police à renforcer sensiblement leur coopération, facteur indispensable à l'amélioration du fonctionnement de la police.

13. Il existe toutefois trois problèmes endémiques qui compromettent gravement le fonctionnement de la police mais ne relèvent pas du mandat de la MINUBH. Premièrement, il n'est pas réaliste de penser qu'une force de police intègre et efficace peut être mise en place lorsque la majorité de ses membres, notamment en Republika Srpska, perçoivent irrégulièrement un traitement qui ne leur permet pas de subvenir aux besoins de la vie quotidienne. Deuxièmement, il est tout aussi irréaliste de penser que les policiers pourront résoudre leur problème de logement ou que, dans ces conditions, un grand nombre de policiers appartenant à des minorités accepteront d'être transférés d'une entité à l'autre. Troisièmement, quand la police locale fonctionne bien, son professionnalisme est entravé par l'absence de suivi judiciaire efficace et impartial, lequel explique en grande partie pourquoi des extrémistes et des criminels notoires de telle ou telle ethnie sont encore en liberté et poursuivent leurs agissements.

Tous ces problèmes sont aggravés par l'ingérence constante de la politique dans le travail de la police.

14. Tant que ces questions fondamentales ne seront pas réglées, la police locale ne pourra prendre le relais d'une solide présence internationale en matière de sécurité, mandatée et dotée de personnel et de matériel permettant de maintenir la sécurité en général et, en particulier, de protéger le personnel et les biens internationaux. À mesure que la communauté internationale s'attaque plus énergiquement aux structures parallèles illégales, au crime organisé et à l'extrémisme ethnique, loin de diminuer, les besoins en matière de sécurité iront probablement en augmentant. Des attaques récentes contre le personnel international, par exemple au cours des violentes manifestations qui ont eu lieu à Banja Luka et Trebinje, ont prouvé à nouveau que tout examen de la présence ou de la mission de la SFOR, ainsi que du rôle de forces spécialisées telles les « unités multinationales spécialisées » de la SFOR, doit tenir pleinement compte des besoins du personnel des Nations Unies et autre personnel international en matière de sécurité. La nécessité d'une coopération étroite entre tous ceux qui travaillent dans ce domaine, en particulier la SFOR et la MINUBH, dont les fonctions concernent deux aspects différents de la sécurité, est plus importante que jamais.

Restructuration de la police

15. La restructuration de la police se donne pour but de rationaliser les effectifs, l'organigramme et les ressources des forces de police, pour les porter aux normes internationales et pour modifier leur composition ethnique, de façon qu'elles reflètent mieux les caractéristiques de la société qu'elles servent. Pour remédier aux problèmes que pose l'organisation des services de police, un projet de coïmplantation du GIP intitulé « Superviser les superviseurs » « Manage the Manager » a été lancé en février 2001. Au titre de ce projet, les contrôleurs du Groupe international de police, outre leur affectation auprès des départements de police criminelle, sont également placés auprès des départements juridique, du personnel, des finances et du budget, ce qui permet, par exemple, d'établir une comparaison entre les traitements et salaires du ministère et le Registre du personnel de police, d'évaluer la gestion des ressources humaines et du budget ainsi que de surveiller les procédures de discipline internes. Le projet est en cours d'exécution dans huit cantons de la Fédération

et sera appliqué aux centres de sécurité publique de la Republika Srpska. Son succès dépend en grande partie de la qualité et de l'expérience des membres du Groupe international de police.

16. Le projet de la MINUBH de nommer un commissaire de police est une initiative majeure qui devrait contribuer à la création d'un service de police véritablement apolitique, libre de toute ingérence politique directe grâce à la mise en place d'une filière hiérarchique unique avec au sommet un spécialiste expérimenté des questions de police, appelé « Commissaire de police » ou « Directeur de la police ». En raison d'ingérences politiques et de manipulation de la part de partis politiques, le projet pilote lancé dans le Canton 9 (Sarajevo) a dû être suspendu en février 2001 en attendant que soit modifiée la loi relative aux affaires internes afin de dépolitiser les procédures de sélection. Dans trois autres cantons, les amendements législatifs nécessaires sont en cours d'établissement. Au niveau fédéral, les démarches pressantes qu'a faites la MINUBH auprès du Ministre de l'intérieur, avec l'appui du Bureau du haut représentant, ont abouti à la nomination, le 20 mars 2001, d'un Croate de Bosnie très compétent comme Directeur par intérim du Ministère de l'intérieur de la Fédération. Cependant, certains dirigeants politiques bosniaques, qui n'admettent pas qu'un Croate soit Directeur de la police, ont récemment menacé des membres du Groupe international de police, y compris le Commissaire, et ont cherché à déstabiliser et à démettre de ses fonctions le Directeur par intérim ainsi que son Vice-Ministre (également un Croate de Bosnie), qui ont fait considérablement avancer la réintégration de policiers bosniaques et croates et la réorganisation du Ministère. La MINUBH juge cette forme d'ingérence politique et ces tentatives d'intimidation totalement inacceptables, et elle a instamment prié le Ministre de l'intérieur de ne pas céder aux pressions au moment où elle redouble d'efforts pour mener à bien les projets de nomination de commissaires de police. Malheureusement, en Republika Srpska, malgré les assurances données par les autorités à différentes reprises, y compris par le Premier Ministre, la création d'un poste de directeur de la police dans cette entité reste au point mort. L'action de la MINUBH visant à transférer les services de renseignements de la Fédération hors des locaux de la police civile donne de bons résultats, l'opération étant terminée dans cinq cantons. Cette opération devrait être achevée dans les autres cantons d'ici juillet 2001.

17. La faible proportion de membres des minorités dans les forces de police locale reste inacceptable : dans la Fédération, les policiers appartenant à des minorités ne représentent que 5,7 % des effectifs, alors que l'objectif fixé était de 28 %; en Republika Srpska, ils ne représentent que 2,2 % contre un objectif de 20 %. Le nombre de femmes appartenant aux différentes ethnies est également trop faible, en moyenne 3 % dans les deux entités, alors que la norme européenne est de 10 %. Bien qu'on ne manque pas de candidats éventuels aux postes de police réservés aux membres de minorités, les faibles traitements des policiers, en particulier en Republika Srpska, les difficultés pour trouver un logement du fait que les policiers ne bénéficient pas d'une assistance prioritaire dans ce domaine et, dans certaines régions, les obstacles d'ordre politique, ont un effet dissuasif sur le recrutement. Il faut d'urgence obtenir une aide supplémentaire de la part des donateurs pour atteindre les objectifs convenus de représentation des minorités dans les forces de police.

18. Presque tous les policiers appartenant à des minorités qui sont en poste le doivent aux projets de recrutement de la Mission qui comprennent : de nouvelles recrues issues des deux écoles de police, le redéploiement volontaire de policiers en activité de part et d'autre de la ligne de démarcation interentités et le perfectionnement professionnel des policiers en activité avant la guerre qui souhaitent retourner dans une zone où ils font désormais partie d'une minorité ethnique. Depuis le lancement des projets en 1999, plus de 830 cadets suivent actuellement les cours des écoles de police ou en sont diplômés. Les quatre premières phases du programme de redéploiement volontaire de la Mission ont permis de transférer 54 policiers appartenant à des minorités. Trente-quatre membres de minorités ont achevé les cours de perfectionnement professionnel destinés aux anciens policiers. Un autre cours est actuellement organisé à Banja Luka avec la participation de 14 policiers stagiaires appartenant à des minorités. Ce type de formation continue de susciter un vif intérêt. En 2001, on se propose de recruter entre 700 et 750 policiers appartenant à des minorités dans le cadre des programmes susmentionnés. L'achèvement des travaux de reconstruction des deux écoles de police dans l'année en cours permettra d'augmenter les capacités de formation.

Coopération entre les services de police et la justice pénale

19. Tant qu'on n'aura pas mis en place d'institutions judiciaires de qualité et ayant le sens de leurs responsabilités, la réforme de la police restera incomplète. Le 1er décembre 2000, il a été mis fin au programme d'évaluation du système judiciaire mis en place par la Mission et ses fonctions ont été intégrées dans celles de la Commission judiciaire indépendante créée au sein du Bureau du Haut Représentant, qui a pour mandat de suivre de près la réforme judiciaire en Bosnie-Herzégovine. La Mission a conservé un petit groupe consultatif en matière de justice pénale qui donne à la Commission judiciaire indépendante des avis sur les qualités professionnelles requises des magistrats du siège et du parquet, et lui prête son concours pour l'élaboration du programme de formation de la police en vue de mettre en oeuvre la réforme du code de procédure pénale.

20. La tâche essentielle du Groupe consultatif en matière de justice pénale est d'appuyer le GIP en lui fournissant des avis concernant la procédure pénale et l'administration de la justice pénale, ainsi que la structure et le fonctionnement de la magistrature; en assurant la liaison entre le GIP et les autorités judiciaires et les tribunaux et en encourageant la coopération entre la police, les procureurs et les tribunaux. Un grand projet a pour objectif d'améliorer la qualité des rapports de police sur les crimes en faisant appel à des procureurs pour la formation des policiers locaux, en partant du principe qu'une force de police qui mène correctement ses enquêtes et présente des rapports de qualité aux magistrats favorise la transparence, faisant ainsi pression sur les juges et les procureurs enclins à retarder ou à compromettre des affaires sensibles et à faire obstacle à la primauté du droit. Le projet a été accueilli avec une très grande satisfaction par les autorités de la Republika Srpska et dans plusieurs cantons. Pour enrayer la prolifération d'actes de violence dans l'avenir, il est essentiel de créer une synergie positive entre l'action de la police et celle des tribunaux locaux. Dans certaines parties de l'est de la Republika Srpska, où de nombreux incidents liés au retour de réfugiés n'ont pas été réglés, il est particulièrement important de créer un climat de coopération entre les autorités de police locales et la magistrature.

21. On avance enfin, quoique lentement, dans la constitution d'une police des tribunaux multiethnique

de la Fédération. Cette police opère avec succès dans la juridiction de la Cour suprême et dans trois cantons, où sa présence a déjà permis d'augmenter le nombre d'expulsions d'occupants illégaux. En outre, dans le canton 7 (Herzégovine-Neretva), le processus de recrutement et de sélection a commencé et dans le district de Brcko, on prévoit d'assigner les fonctions de police des tribunaux à la police locale. Une solution analogue est également recherchée en Republika Srpska où il n'existe aucune disposition législative prévoyant la création d'une police des tribunaux distincte et où un tel programme ferait peser une charge financière supplémentaire sur un gouvernement éprouvant déjà de graves difficultés financières. Le projet de création d'une police des tribunaux comprend des mécanismes de protection des juges, des témoins et des témoignages dans les affaires qui défraient la chronique. Ils offrent d'importantes garanties au moment où les opérations de police et les procès ouverts contre la corruption et la criminalité organisée se déroulent avec succès et où les tribunaux locaux ont commencé à juger les crimes de guerre, comme à Mostar.

Le Service de police des frontières et la coopération entre forces de police

22. Le Service de police des frontières est en passe de devenir une institution de police étatique multiethnique viable qui s'emploie à faire reconnaître la souveraineté et l'identité des États, réduit les migrations et le trafic illégaux, et permet d'augmenter les recettes fiscales grâce à l'adoption de mesures de lutte contre la contrebande. Composé au départ de 376 policiers déployés à quatre points de passage des frontières en 2000, le service comprend maintenant plus de 1 180 policiers (39 % de Bosniaques, 31 % de Serbes, 30 % de Croates; dont 8 % sont des femmes) déployés sur 62 % des 1 666 kilomètres de la frontière. En avril 2001, des offres de recrutement ont été publiées pour compléter les effectifs des unités de la première phase d'opérations et pour recruter des unités supplémentaires qui seront déployées en juillet.

23. Au début de 2001, les fonds nécessaires pour combler le déficit de financement du plan de déploiement du Service de police des frontières pour l'année en cours s'élevait à près de 46 millions de marks convertibles (approximativement 23 millions de dollars). Pour combler ce déficit, la Mission a obtenu l'accord du Bureau du Haut Représentant pour réequi-

librer le budget de l'État de manière à doter le Service d'un montant supplémentaire de 10 millions de marks convertibles (environ 5 millions de dollars des États-Unis). En coopération avec les directeurs du Service, la Mission a examiné et réduit les besoins en personnel, les traitements et indemnités, réalisant des économies de 10 millions de marks convertibles (approximativement 5 millions de dollars) chaque année. Des démarches ont été effectuées auprès de donateurs bilatéraux et régionaux, notamment auprès de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Hongrie, de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de la Commission européenne, qui ont généreusement accepté de contribuer à la formation et de fournir des équipements et un appui financier. L'initiative visant à aider la Bosnie-Herzégovine à combattre la migration illégale en lui fournissant des experts techniques, annoncée récemment par l'Union européenne, est également accueillie avec satisfaction.

24. Les unités du Service de police des frontières arrêtent un nombre croissant de contrebandiers et confisquent les produits de contrebande, y compris les drogues et les cigarettes, mais leur efficacité est entravée par le manque de ressources matérielles. Par exemple, l'unité de Trebinje (où plus de 90 % des saisies de camions transportant des marchandises illégales ont été opérées en 2000) dispose de 110 policiers pour contrôler 190 kilomètres de frontière, mais n'a que trois véhicules et six radios et n'a même pas un pistolet pour chaque policier. Pour assurer une protection efficace, lutter contre la migration illégale, la contrebande et la criminalité organisée et contre les auteurs de ces activités criminelles qui sont bien armés, le Service de police des frontières a besoin de fonds supplémentaires, en particulier pour les traitements et les équipements. Pour 2001, le déficit s'élève actuellement à 5,4 millions de marks convertibles (environ 2,7 millions de dollars) au titre des traitements et frais de fonctionnement et à 6 millions de marks convertibles (environ 3 millions de dollars) pour le matériel et les équipements. On prévoit qu'en 2002 le déficit s'élèvera à près de 35 millions de marks convertibles (17,5 millions de dollars environ).

25. La création du Service de police des frontières a mis en lumière la gravité de la migration illégale à destination de l'Europe. Selon les chiffres actualisés pour l'année 2000, sur les 35 159 ressortissants de 12 pays étrangers qui ont débarqué aux aéroports de Sa-

rajevo et Tuzla, 6 603 d'entre eux sont repartis, ce qui laisse 28 566 personnes (26 783 d'entre elles venant de deux seuls pays) dont on ignore le sort. Ces chiffres ne comprennent pas les entrées illégales par voie de terre ou les 5 361 tentatives de départ de migrants illégaux renvoyés en Bosnie-Herzégovine par la Croatie; on estime que ces chiffres ne représentent en fait que la moitié du nombre total réel. Quelques progrès ont été enregistrés cette année. L'introduction d'un système de visas pour les détenteurs d'un passeport iranien a eu un effet immédiat sur l'ampleur du problème, faisant entrevoir la possibilité d'une réduction de moitié des chiffres en 2001 par rapport à ceux enregistrés en 2000. Néanmoins, les migrants illégaux continuent à entrer en grand nombre. Au 24 mai 2001, on ignorait le sort de 6 754 personnes (5 826 provenant d'un seul État), y compris les personnes renvoyées par la Croatie. Il faudrait examiner la possibilité de prendre d'autres initiatives notamment la création de régimes de visa, l'introduction d'une carte de débarquement et l'adoption des règlements nécessaires.

26. De grands progrès ont été enregistrés dans la coopération entre les différentes forces de police de Bosnie-Herzégovine ainsi qu'au niveau régional. En mars 2001, sous les auspices de la Réunion consultative ministérielle sur les questions de police présidée par la Mission, toutes les organisations de police intérieures (Service de police des frontières, Ministères de l'intérieur de la Republika Srpska et de la Fédération, Ministères de l'intérieur des cantons et Services de police du district de Brčko) ont signé un accord de coopération pour la création d'une école de police des frontières à Suhodol, à l'extérieur de Sarajavo. Les opérations ont commencé à Suhodol.

27. Conformément aux objectifs de la table de travail III du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Mission a conclu, par l'intermédiaire de la Réunion consultative ministérielle, un arrangement régional de coopération des forces de police luttant contre la migration illégale et le crime organisé, qui prévoit l'organisation de réunions périodiques d'un comité des ministres de l'intérieur et la création d'une équipe spéciale régionale. Le 14 mai 2001, un document officialisant l'arrangement a été signé par la République fédérale de Yougoslavie, la République croate, les entités de Bosnie-Herzégovine et le Directeur du Service de police des frontières. La Hongrie a indiqué qu'elle envisageait de participer à

cet arrangement. Le Ministère de l'intérieur de la République fédérale de Yougoslavie a également demandé à la Mission de lui permettre d'utiliser le centre de formation du Service de police des frontières pour la formation de son propre service de police des frontières. En juin, le Bureau central national d'Interpol de Bosnie-Herzégovine ouvrira ses portes à Sarajevo. Ces installations plus modernes renforceront considérablement les capacités locales de lutte contre la criminalité internationale.

28. Ces arrangements visent à mieux coordonner la lutte contre le trafic et la criminalité organisée transfrontière. Travaillant par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale mixte des entités de la Mission, la MINUBH a été en mesure d'augmenter les activités de police pour la recherche de victimes de trafic, par exemple « l'opération Makro », menée en mars 2001, dans laquelle plus de 530 policiers ont opéré des descentes dans 139 maisons de tolérance et bars du pays. L'opération Makro et d'autres opérations du même genre ont permis de retrouver 78 victimes du trafic d'êtres humains. Ces personnes ont été rapatriées avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les autorités locales ont généralement hésité à poursuivre les propriétaires de bars et les trafiquants. Aucune affaire de ce type n'a encore fait l'objet de poursuites en Bosnie-Herzégovine.

Police et sensibilisation de l'opinion publique

29. La campagne en cours visant à faire prendre conscience au public des droits et obligations de la police et des citoyens se poursuivra en 2001 et 2002. La campagne ayant pour slogan « La police au service du citoyen », lancée à l'échelon national le 26 mars 2001, qui aide à sensibiliser davantage l'opinion publique aux principes fondamentaux d'une police démocratique, tels que la protection, la responsabilité et la non-discrimination, est axée sur des domaines où la police est le plus fréquemment en contact avec le public, notamment la circulation, la violence dans la famille, les retours et les arrestations. Tous les organes de police ont été encouragés à mettre au point leurs propres programmes de relations publiques. La plupart des commissariats de police locaux organisent des journées « portes ouvertes », pendant lesquelles le public, en particulier les enfants d'âge scolaire, visitent les commissariats en compagnie d'officiers de police. Au début

de juin 2001, une nouvelle campagne de recrutement pluriethnique dans la police a été lancée, cette fois en vue d'accroître la proportion de femmes présentant leur candidature dans les écoles de police.

Participation de la Bosnie-Herzégovine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

30. Les membres du contingent de police de Bosnie-Herzégovine s'acquittent avec distinction de leurs fonctions auprès de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). On se souviendra que la MINUBH a contribué pour beaucoup au renforcement des capacités des forces de police en matière de maintien de la paix. Le Ministère des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine a récemment créé un groupe de travail chargé d'améliorer encore les compétences locales afin de pouvoir fournir tout l'appui logistique et administratif dont ont besoin les contingents nationaux qui participent aux missions de maintien de la paix.

31. L'affectation de neuf observateurs militaires de Bosnie-Herzégovine à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) est en cours. Ces observateurs militaires seront formés sur une base bilatérale par la Pologne et l'Autriche, et sur place par le Groupe de la formation du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les pourparlers concernant la possibilité de créer une unité pluriethnique de transport léger à capacité multiple pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent dans l'impasse, essentiellement en raison des objections soulevées par la Republika Srpska au niveau militaire. Toutefois, la MINUBH recherche, en coopération avec la SFOR, des moyens de formation dans le pays pour une telle unité.

III. Activités conjointes des organismes des Nations Unies

32. D'après les résultats d'une opération de recensement entreprise avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine à la fin de 2000, 518 252 personnes au total ont été enregistrées et ont demandé le statut de personne déplacée en Bosnie-Herzégovine. Sur ce nombre, 231 732 ont demandé ce

statut en Republika Srpska, 262 375 dans la Fédération et 23 145 dans le district de Brcko. Par rapport au nombre de déplacés en Bosnie-Herzégovine en 1996 (lorsque environ 845 000 personnes avaient été enregistrées), les chiffres actuels montrent que des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne les retours, plus particulièrement ces derniers mois.

33. Le fait qu'un grand nombre de déplacés et réfugiés ont continué de rentrer chez eux témoigne de l'amélioration des conditions de sécurité et du recul de la résistance politique. Le HCR a enregistré 22 296 retours de membres de groupes minoritaires au cours des quatre premiers mois de 2001, ce qui représente une augmentation de près de 100 % par rapport à la même période en 2000. Le fait que 25 % des 254 333 demandes de restitution de biens individuels ont été réglées et que l'on a statué sur 50 % représente un jalon important dans la mise en oeuvre de la législation sur les biens fonciers. Toutefois, à mesure que les habitations sont restituées à leurs propriétaires d'avant guerre et que les réfugiés réintègrent leurs foyers, il apparaît de plus en plus clairement qu'un grand nombre des conditions requises pour assurer ces retours n'ont pas été remplies, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la prestation de services sociaux et de la liberté du culte.

34. Le contrôle des opérations de la police locale pendant les expulsions d'occupants illégaux et la prise de mesures pour empêcher les mécontents de piller les lieux qu'ils sont contraints de quitter demeurent d'importantes contributions de la MINUBH au processus de retour. Au cours de la période considérée, aucune expulsion n'a été annulée en raison de l'inaction de la police locale dont la conduite au cours des expulsions a été relativement satisfaisante.

35. Le Centre de coordination des Nations Unies pour le déminage récemment créé, dont le fonctionnement est assuré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau du Haut Représentant, joue un rôle crucial de coordination et de supervision de toutes les activités de déminage en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, le Centre a désespérément besoin d'une assistance accrue des donateurs pour pouvoir poursuivre ses activités pendant toute la période actuelle de déminage. Les contributions récemment annoncées par le Canada, les États-Unis et la Suède au Fonds d'affectation spéciale du PNUD, qui assure le financement du Centre, permettront la poursuite des opérations jusqu'en août, mais il faudra obtenir

d'urgence des ressources pour le reste de l'année. L'objectif à long terme est de transférer au plus vite la responsabilité financière de ces opérations aux autorités de la Bosnie-Herzégovine mais, en attendant, l'assistance des donateurs demeurera vitale.

36. Les organismes de développement des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, agissant en collaboration avec le HCR, la Banque mondiale et l'OIM et avec la participation de la MINUBH, ont établi une étude de pays commune décrivant les problèmes de relèvement et de développement auxquels le pays doit faire face. Cette étude sert de base aux consultations internes sur les moyens de renforcer l'efficacité de l'action des organismes concernés et de renforcer le dialogue avec leurs homologues nationaux et internationaux sur les problèmes de développement ainsi que sur la nécessité d'adapter des stratégies nationales de développement plus vastes.

37. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a achevé ses travaux sur l'harmonisation des programmes de littérature dans les écoles pour faire en sorte que tous les enfants aient accès au riche patrimoine littéraire qui leur est commun. Pour ce qui est du patrimoine culturel, l'UNESCO entreprendra prochainement la restauration du pont dit « Crooked Bridge » et d'autres édifices historiques à Mostar et organisera un stage de formation en matière de restauration des pierres. En mai 2001, à la suite d'une violente manifestation organisée à l'occasion de la pose des pierres angulaires de mosquées à Banja Luka et Trebinje, les trois membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine ont adressé au Représentant spécial du Secrétaire général une lettre pour lui demander que l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, l'UNESCO jouent un rôle plus actif dans le dialogue et la coopération entre les communautés religieuses concernant la reconstruction des sites religieux, historiques et culturels.

38. Le groupe thématique de l'ONUSIDA, qui réunit le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'UNESCO, le PNUD, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale et des organisations non gouvernementales internationales, a été reconstitué. Des groupes de travail et des groupes techniques sont actuellement créés en coopération avec les autorités locales et les coordonnateurs des entités récemment désignés pour le VIH/sida. Dans le cadre de l'initiative en faveur de la santé et du développement des jeunes, l'UNICEF a appuyé les activités des organisations non

gouvernementales locales chargées de la prévention du VIH/sida en faveur d'une centaine de milliers d'enfants. Un plan d'action, actuellement élaboré par l'UNICEF, fera appel à la participation active des réseaux de jeunes en Bosnie-Herzégovine. L'UNICEF a également aidé le Ministère des droits de l'homme à mettre au point le rapport initial de la Bosnie-Herzégovine au Comité des droits de l'enfant, organe de suivi de la Convention, qui est le premier rapport établi par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine en application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. En prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants qui aura lieu en septembre 2001, l'UNICEF a conclu, avec les gouvernements des entités, un accord relatif à la mise en place d'un plan d'action de l'État en faveur des enfants pour la décennie à venir.

39. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de participer à la formation des observateurs du GIP dans le domaine des droits de l'homme bien que la formation proprement dite soit désormais offerte sur place. Le Haut Commissariat continue d'assurer la liaison avec le Département des droits de l'homme et la Force opérationnelle mixte de la MINUBH, notamment pour les questions ayant trait au trafic d'êtres humains et à la violence dans la famille.

IV. Fonds d'affectation spéciale

40. Le Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo, créé en 1994, a reçu des contributions qui s'élèvent au total à 20,8 millions de dollars. En outre, les revenus provenant de placements de ces ressources, d'un montant de 3,1 millions de dollars, ont servi à financer des projets. À l'aide d'un montant global de 23,9 millions de dollars, des projets représentant environ 22,5 millions de dollars ont été exécutés ou leur exécution a été approuvée dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement, des communications, des transports publics, de la santé et de l'éducation, et il restait donc un solde de 1,4 million de dollars. Plusieurs projets récemment approuvés seront exécutés dans des régions particulièrement dévastées autour de Sarajevo, essentiellement en vue de remettre en état les infrastructures endommagées par la guerre (écoles, hôpitaux, routes, centrales électriques et éclairage public, et systèmes

d'approvisionnement en eau et d'assainissement, etc.) d'ici à la fin de 2002. Le coût total de ces projets est estimé à 2,8 millions de dollars. Sur ce montant, la région de Srebrenica, dont le relèvement et le redressement constituent une priorité élevée pour la communauté internationale, qui a mis au point un plan d'action à cette fin, a bénéficié de l'allocation la plus importante (1,6 million de dollars). Les fonds doivent servir à financer la réparation d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de réseaux électriques et du système d'éclairage public. Le Fonds d'affectation spéciale pour la police finance également les travaux de construction de l'un des deux commissariats de police pilotes qui viennent de commencer à Srebrenica. En outre, une école de police des frontières est en construction à Suhodol et des cours sont déjà offerts dans une partie du bâtiment (voir aussi par. 26).

41. Le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine dispose actuellement d'un solde d'environ un million de dollars, montant qui ne permet de fournir qu'une très faible quantité de matériel indispensable à quelques commissariats de police locaux et au Service frontalier de l'État, et ce, malgré les contributions récemment versées par les Gouvernements des États-Unis (1,9 million de dollars), des Pays-Bas (1 million de dollars) et de l'Italie (155 000 dollars) qui ont servi à répondre aux besoins pressants dudit service. Pour exécuter les éléments essentiels du programme du GIP relatif à la police et du programme d'assistance à la police locale et notamment pour renforcer le Service frontalier de l'État, on estime qu'il faudra recueillir des contributions de 47 millions de dollars. Pour mobiliser ce financement, les représentants de la MINUBH ont activement sollicité des contributions. Mon Représentant spécial craint fort que la pénurie de fonds ne nuise à l'activité de la MINUBH dans des domaines critiques et ne l'empêche d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés d'ici à la fin de 2002.

V. Aspects financiers

42. Dans mon rapport sur le financement de la MINUBH (A/55/752), dont l'Assemblée générale est actuellement saisie, j'indiquais que le budget relatif au fonctionnement de la Mission pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 se chiffrait à un montant de 143,5 millions de dollars. Dans son rapport sur la question (A/55/874/Add.5), le Comité consultatif pour

les questions administratives et budgétaires a recommandé l'ouverture à ce titre d'un crédit de 140 millions de dollars. En conséquence, si le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUBH pour une période de 12 mois, ainsi qu'il est recommandé au paragraphe 53 ci-après, les dépenses qui seraient à prévoir ne dépasseraient pas le montant en question.

43. Au 15 mai 2001, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUBH se chiffraient à 69,8 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 2 milliards 415 millions de dollars.

VI. Observations

44. Dans une région déchirée par la guerre qui ne pourra recouvrer sa stabilité et opérer un redressement qu'à condition de résoudre les problèmes difficiles de la réconciliation ethnique, de la mise en place d'institutions démocratiques, de la reconstruction et de la réforme économique ainsi que de l'exercice intégral des droits de l'homme, la Bosnie-Herzégovine représente un cas d'école d'une importance vitale. Si la paix ne réussit pas à s'y implanter, alors que la communauté internationale a consacré près de six années d'efforts intensifs pour tenter de l'instaurer, cet échec aura des conséquences extrêmement préjudiciables, voire dangereuses, pour l'ensemble de la région, et peut-être même au-delà. La communauté internationale ne peut se permettre de laisser faiblir sa détermination ou ses engagements à l'égard de la Bosnie-Herzégovine; les répercussions en seraient incalculables pour les peuples de la région et pour la paix et la sécurité internationales.

45. L'instabilité en Bosnie-Herzégovine et dans la région dans son ensemble tient pour une part très importante à la conviction chez certains que les frontières et les institutions démocratiques d'un État peuvent être modifiées, et qu'elles le seront, pour peu que la volonté d'obstruction et de violence soit assez forte pour affaiblir la détermination et la présence de la communauté internationale. Il faudrait que les partisans de la partition comprennent que la tendance dans le monde actuel est aux espaces politiques et économiques non pas plus restreints mais plus vastes, où les droits des individus et des groupes sont garantis et protégés par des institutions démocratiques et l'état de droit, et non par le nettoyage ethnique ou la marginalisation, voire par la

création de para-États non viables. Le chemin vers un avenir meilleur passe par la coopération et le compromis, non par le sectarisme et la séparation.

46. Les changements politiques intervenus récemment commencent à porter leurs fruits. Les nouveaux gouvernements démocratiques institués en Bosnie-Herzégovine, dans la République de Croatie et dans la République fédérale de Yougoslavie ont, chacun, pris l'engagement d'oeuvrer à l'instauration de relations bilatérales et régionales constructives fondées sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État, et ils ont commencé à prendre des mesures dans ce sens. Cette évolution doit être saluée et encouragée en tant qu'investissement de base dans la stabilité et le redressement de la région. Mais il y a d'autres mesures qu'il est essentiel d'envisager, celles qui consistent à éviter ou à cesser de fournir aux groupes ultranationalistes un appui politique ou autre et à combattre la contrebande transfrontière, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent. L'arrangement trilatéral visant à combattre les mouvements migratoires illégaux et la criminalité organisée, conclu sous l'égide de la MINUBH, et la création d'une antenne d'Interpol sont, à cet égard, des initiatives positives.

47. En Bosnie-Herzégovine, bien que les incendies allumés par les nationalistes ne soient pas complètement éteints, il est incontestable que le désir fondamental de chacun des ressortissants est de construire un avenir meilleur, au sein de l'Europe. Au cours des récents mois écoulés, les progrès sur cette voie ont été entravés, parfois violemment, par des tentatives de créer un « gouvernement autonome » croate dans certaines parties de l'Herzégovine, indépendamment des vœux de la majorité et au mépris de l'existence en Herzégovine et dans d'autres régions du pays de communautés croates substantielles ayant des opinions politiques différentes. Les habitants de Bosnie-Herzégovine devraient s'engager pleinement et tous ensemble dans la construction de la société et éviter de répéter la tragédie du passé en se laissant de nouveau entraîner par des dirigeants ultranationalistes dans une impasse historique.

48. Il est évident que les droits politiques, juridiques et culturels légitimes de chacun doivent être garantis. Il convient de rappeler que les Accords de Dayton n'ont pas eu seulement pour effet de mettre fin à la guerre mais aussi d'établir un cadre constitutionnel en vue du règlement pacifique et démocratique des différends. Il est regrettable que les décisions de la Cour constitu-

tionnelle sur l'égalité des citoyens dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine n'aient pas encore été appliquées et que l'accord ne se soit pas fait sur une loi permanente en matière d'élections. Des progrès dans ces domaines sont une condition essentielle à l'instauration d'un consensus politique national et à l'entrée dans les institutions européennes. J'exhorte toutes les parties concernées à prêter leur concours pour que ces processus d'une importance vitale puissent s'accélérer.

49. Malgré les difficultés que présente l'environnement politique, la MINUBH continue à faire des progrès sensibles dans l'accomplissement de la tâche consistant à aider des parties à jeter les fondations d'institutions efficaces, démocratiques, multiethniques et durables pour le maintien de l'ordre public. Elle a pris des mesures préventives vigoureuses qui ont permis de réduire au maximum les effets négatifs de l'« autonomie » croate sur les structures de la police. Les cas de pratiques répréhensibles ou de comportements professionnels médiocres de la part de policiers sont relevés et pris en main. Dans certains domaines, tels que la création du service frontalier de l'État et l'instauration d'une coopération entre les forces de police intérieures et extérieures, les progrès ont été extrêmement rapides. Dans d'autres domaines, tels que la sélection des policiers, le recrutement de policiers appartenant à des groupes minoritaires et les policiers des tribunaux, les progrès se font graduellement dans le cadre de projets exigeant d'importantes ressources. Mais il demeure des domaines essentiels, tels que le projet de nommer un commissaire de police, où la MINUBH s'est heurtée à de graves manœuvres d'obstruction politique.

50. La présence continue en Bosnie-Herzégovine de criminels de guerre inculpés ralentit la mise en oeuvre de la paix en compromettant l'instauration de l'état de droit, en faisant obstacle à la réconciliation interethnique, en empêchant les familles des victimes de trouver un apaisement moral et en entravant l'avenir politique du pays. Tant que des criminels de guerre échapperont aux lois, les citoyens n'auront confiance ni dans la neutralité politique ni dans la conscience professionnelle de la police locale et du pouvoir judiciaire. J'invite les autorités de Bosnie-Herzégovine et des États voisins, ainsi que toutes les autres parties concernées, à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La SFOR mérite un

vigoureux appui pour pouvoir procéder à l'arrestation des criminels de guerre inculpés.

51. Je me réjouis des mesures prises par la communauté internationale pour commencer à aider la population de Srebrenica à surmonter son tragique passé et pour permettre aux Serbes déplacés qui y vivent à retourner dans leurs foyers. La MINUBH a joué un rôle de catalyseur dans l'élaboration du Plan d'action de Srebrenica, qui est un plan directeur pour la recherche de solutions aux nombreux problèmes de la région. En donnant leur assentiment pour le prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour Sarajevo d'un montant de 1,6 million de dollars à affecter à des projets prévoyant la mise en place d'infrastructures essentielles à Srebrenica, les donateurs ont apporté une contribution tangible au redressement de la région. Je me félicite par ailleurs des progrès réalisés dans l'application de la décision du Haut Représentant d'établir à Potocari une sépulture permanente pour les restes des victimes du massacre de 1995. Au cours des mois à venir, les dépenses relatives à ces deux initiatives seront substantielles. J'invite instamment la communauté internationale à se montrer généreuse.

52. La création de l'état de droit est une condition préalable fondamentale à l'instauration d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine. Le rôle de la MINUBH dans la réforme et la restructuration de la police est d'une importance cruciale à cet égard. Dans le cadre de son mandat, la MINUBH continue de faire des progrès sensibles vers la réalisation de son objectif, qui est d'achever l'essentiel de son mandat d'ici à décembre 2002. La réalisation de cet objectif dépendra des ressources financières qu'apporteront les donateurs internationaux pour permettre d'achever la mise en place du service frontalier de l'État, de fournir aux forces de police un minimum de matériel essentiel et d'aider les policiers appartenant à des groupes minoritaires à reconstruire des logements. J'adresse un appel aux États Membres pour les encourager à contribuer généreusement aux projets prioritaires de la MINUBH et au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine.

53. Les événements survenus récemment en Bosnie-Herzégovine ont amplement démontré l'importance du rôle que joue et que continuera de jouer la communauté internationale dans ce pays. Le succès de notre tâche commune dépendra avant tout de l'efficacité et de la cohésion des efforts que divers acteurs internationaux

déployeront sur le terrain, en particulier au moment maintenant proche où se feront jour un grand nombre de priorités et de défis nouveaux, y compris dans la région de l'ex-Yougoslavie. Je me félicite des discussions informelles qui ont lieu actuellement pour étudier la manière d'accroître cette efficacité tout en renforçant la coordination et l'interaction entre les divers organismes internationaux agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs. Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent par la MINUBH et des plans qu'elle a prévus pour achever l'essentiel de son mandat d'ici à décembre 2002, je recommande au Conseil de proroger de 12 mois le mandat de la Mission avec son effectif autorisé de 1 850 policiers.

54. Avant de conclure, je tiens à remercier les femmes et les hommes qui servent la MINUBH en faisant preuve d'un dévouement constant à la cause de la paix en Bosnie-Herzégovine. Je veux aussi rendre hommage à mon Représentant spécial, Jacques Paul Klein, et au chef du Groupe international de police, le commissaire Vincent Coeurderoy, dont le dynamisme est une source d'inspiration pour cette importante mission des Nations Unies, qui apprécie à sa juste valeur leur contribution.

Annexe

Composition du Groupe international de police au 31 mai 2001

Allemagne	154
Argentine	20
Autriche	39
Bangladesh	25
Bulgarie	44
Canada	14
Chili	6
Chine	5
Danemark	30
Égypte	48
Espagne	2
Estonie	1
États-Unis d'Amérique	148
Fédération de Russie	30
Fidji	15
Finlande	11
France	104
Ghana	130
Grèce	11
Hongrie	13
Inde	102
Indonésie	28
Irlande	34
Islande	4
Italie	21
Jordanie	159
Kenya	7
Malaisie	42
Népal	18
Norvège	15
Pakistan	135
Pays-Bas	55
Pologne	50
Portugal	40
République tchèque	6
Roumanie	18
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	79
Sénégal	11
Suède	29
Suisse	11
Thaïlande	5
Tunisie	2
Turquie	30
Ukraine	37
Vanuatu	10
Total	1 798

